L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 NOVEMBRE 1865 entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 2 NOVEMBRE.

☞ MM. Drake & Markham, rue de Camp No 56, ont encore quelques-unes de leurs jolies chaussures de demoiselles et d'enfants.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Trois terrains situés dans le Troisième District, au faubourg Franklin, face à la rue Des Arts avec les bâtisses qui s'y trouvent —Aussi, un terrain au faubourg Marigny, dans le Troisième District, face à la rue Moreau, avec une maison de résidence en bois, à deux étages.

Par G. de Fériet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain avec une maison en briques à étages, et magasins rue Ste Anne, entre Chartres et Royale, et de magnifiques résidences dans le Deuxième et le Troisième District, savoir: une maison à deux étages en briques, Second District, rue Bourbon, et une autre maison à deux étages, rue Dauphine, Troisième District.

Par C. E. Fortier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre rue Moreau, entre Champs-Elysées et Français, avec des bâtisses.

Par E. M. Jacobs, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain avec des améliorations, 2me District, rue Delhigny, entre St Louis et Conti.

Par E. Roger & Co. aux poteaux 21 et 22, Premier District, en face de la rue Thalie, d'ordre et sous la surveillance des gardiens du port, et avec autorisation du consul de France, à 10 heures du matin—Vins, eaux de vie, vermouth, sardines, liqueurs, fruits conservés, eau de Vichy, &c.—Aussi, voiles, ancres, câbles et chaînes.

Par John C. Brohm, à son magasin d'encan, 33, rue Bienville—Marchandises sèches et vêtements.

Par F. Fernandez, à son magasin d'encan—Quincaillerie, cordes de Manille, ferblanterie, verrerie et marchandises sèches.

Par E. Gutierrez, coin Gravier et Bassin à 10 heures—Le fonds d'une grocerie.

Par Hoffman & Marks—930 lots d'habillements, linge, bottes, souliers, &c., sauvés au dernier incendie de la rue Poydras, et trois caisses de chapeaux. De plus un fort lot de malles, valises et chapeaux très beaux et de choix.

Par J. P. Boiseau, à son encan, rue Gravier—Beurre, saindoux, sirop de limon, avec ce dans la traversée.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt, coin Commerce et Lafayette—Coton, café, savon, fromage, haricots, tabac, &c.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Nous appelons l'attention des électeurs sur l'annonce du bureau des élections que nous publions à la seconde page de l'Abeille. Ils y trouveront la désignation des bureaux d'élection pour chaque précinct et les noms des commissaires chargés de recevoir les votes.

Nous signalons également à l'attention des votants les changements apportés par la dernière législation aux circonscriptions électorales. Actuellement la partie de la ville située entre la rue du Canal et la rue St-Louis, la rue des Remparts et la Levée qui faisait autrefois partie du premier district congressionnel, se trouve maintenant comprise dans le second. La proclamation du gouverneur, et l'annonce du shérif donnent à cet égard toutes les indications nécessaires.

LORD PALMERSTON.

Lord Palmerston, premier ministre de la Grande-Bretagne, dont le télégraphe vient de nous annoncer la mort, est certainement l'homme d'Etat le plus éminent et celui qui a joué le rôle le plus important dans la politique de ce pays depuis la chute du premier empire français. [illegible] à l'âge de 81 ans, [illegible] l'exercice de ses fonctions de premier ministre [illegible] des hommes publics qui ont conservé, dans un âge fort avancé, le plein exercice de leurs facultés intellectuelles. [illegible]

Henry John Temple, troisième vicomte Palmerston, de Palmerston, comté de Dublin, [illegible] Temple, de Mount Temple, comté de [illegible] naquit le 20 octobre 1784. Il entra [illegible] d'Irlande en vertu d'un [illegible] en mars 1722 [illegible] lord Angleterre [illegible] depuis le règne d'Elisabeth.

Elève des universités d'Edimbourg et de Cambridge, lord Palmerston à peine majeur [illegible] au parlement en 1806, et [illegible] de l'amirauté. [illegible] 1808 [illegible] d'Angleterre contre Copenhague [illegible]

Nommé en 1809 ministre de la guerre après la [illegible] de lord Castlereagh, il remplit ces fonctions pendant vingt ans sous différents administrations, [illegible] aux affaires de son département. Après s'être séparé du cabinet, il tourna son attention vers les affaires étrangères, et [illegible] discours dans lesquels il jeta les bases de la politique extérieure dont il devait rester toujours le champion [illegible] la politique consistant à exprimer les sympathies de la Grande Bretagne pour les nations qui luttent pour leur indépendance, et à encourager les peuples révoltés, au moins par les paroles. A la retraite de l'administration du duc de Wellington lord Palmerston arriva au pouvoir avec les whigs et occupa le poste de ministre des affaires étrangères jusqu'en 1841.

Son triomphe dans la politique extérieure fut l'humiliation qu'il infligea à la France dans la question d'Orient. On se rappelle le triste rôle joué en 1840 par le roi Louis Philippe, qui abandonna l'allié de la France, Mehemet Ali, et souffrit que la question d'Orient fût soumise à un congrès des grandes puissances auquel la France ne fut même pas appelée à prendre part. Cette politique lâche et honteuse qui reléguait la France au rang des puissances de second ordre amena la retraite de M. Thiers et l'avènement au pouvoir de M. Guizot qui consentit pendant [illegible] ans à laisser la politique anglaise dominer sur le continent. Le bombardement de Beyrouth et la soumission de Mehemet Ali qui en fut la conséquence, rendirent lord Palmerston très populaire en Angleterre. De 1841 à 1846, il cessa de faire partie du cabinet et se rangea dans l'opposition, mais il rentra au ministère des affaires étrangères en 1846 et y resta jusqu'en 1851.

Pendant cette période, il eut plus d'une occasion de faire valoir ses principes de politique extérieure, notamment dans les troubles qui suivirent la révolution de 1848. Bien qu'il se fût toujours abstenu d'engager son pays dans une intervention directe, il ne cessa d'encourager les partis révolutionnaires et il indisposa contre lui tous les gouvernements monarchiques de l'Europe. Après la guerre de Hongrie, il usa de toute son influence auprès de la Porte pour faire relâcher Kossuth et les autres patriotes hongrois qui fuyaient le despotisme autrichien. Ce fut le beau temps de la carrière de cet homme d'Etat que l'époque où un de ses adversaires, Sir Robert Peel, disait dans le parlement, tout en votant contre lui: "Nous sommes fiers de lui, et toute l'Europe libérale se joignait à ses compatriotes pour applaudir à la protection qu'il accordait aux opprimés. En 1851, il donna sa démission à la suite d'une difficulté diplomatique qui avait pris sa source dans quelques paroles imprudentes, et il fut remplacé par lord Granville.

Il approuva le coup d'Etat de Louis Napoléon et prouva par là qu'il avait plus de sagacité que ceux qui lui reprochèrent son approbation d'un événement dont bien peu d'hommes politiques prévoyaient les suites. De 1852 à 1855 lord Palmerston remplit les fonctions de ministre de l'intérieur, et en 1855 il remplaça lord Aberdeen comme premier ministre.

Après la guerre de Crimée, l'étoile de Palmerston commença à pâlir. Une réaction politique amena au pouvoir Lord Derby, chef du parti tory, qui, pendant la guerre d'Italie, prit une attitude hostile à l'intervention française dans ce pays. Mais le peuple anglais qui avait fait parade de ses sympathies pour les peuples opprimés, ne pouvait consentir à une alliance avec l'Autriche ou avec les petits despotes italiens. Le ministère Derby tomba pour faire place à un cabinet dans lequel Lord Palmerston redevint premier ministre et Lord Russell ministre des affaires étrangères. Ces deux hommes d'Etat se faisaient vœux et dans le rôle de protecteur des nationalités, que le premier d'entre eux n'était donné, il trouva un compétiteur qui ne tarda pas à devenir chef d'emploi. Ce rival était l'empereur Napoléon III, qui avait, par les deux guerres de Crimée et d'Italie, replacé la France au premier rang des puissances européennes.

A partir de ce moment, Lord Palmerston ne fit plus que se traîner à la remorque de son rival en politique. En Chine et en Syrie l'Angleterre ne joue plus que le second rôle, et le dépit qu'elle ressent de cette situation inférieure lui fait abandonner la partie au Mexique.

N'osant combattre ouvertement la politique française qui est conforme aux principes libéraux qu'il a soutenus pendant toute sa carrière, le ministre anglais cherche à l'entraver par des fins de non recevoir, et il va même jusqu'à sacrifier, comme dans l'affaire du Danemark, les intérêts positifs de son pays, pour ne pas avoir l'air de marcher sur les traces de la France, ou bien il se laisse aller à d'injustes soupçons et refuse son concours à des mesures que les circonstances prescrivent aux deux nations d'adopter.

C'est ainsi qu'à différentes reprises Palmerston s'obstine à repousser les offres de Napoléon III pour une médiation en Amérique, bien qu'il fût évident que cette démarche des deux plus grandes puissances maritimes du globe eût eu des résultats avantageux pour la Grande Bretagne aussi bien que pour la France et eût été un bienfait pour l'humanité entière. Aujourd'hui, les événements ont donné raison à l'empereur des Français et le jour n'est pas loin peut-être où le refus de lord Palmerston coûtera cher à l'Angleterre. La même jalousie a porté le ministère Palmerston Russell à repousser la proposition d'un Congrès européen et l'orgueilleuse Albion a dû endurer seul les [illegible] après les fanfaronnades de ses [illegible] de voir son allié le roi de Danemark, dépouillé d'une partie de ses domaines par la Prusse et l'Autriche.

Dans ses dernières années, lord Palmerston ne semblait plus avoir d'autre souci que d'éviter des difficultés [illegible] sa conduite [illegible] de la considération et de l'influence dont son gouvernement avait [illegible] Il se portait à repousser ou il a [illegible] au pouvoir en s'efforçant de renvoyer à ses successeurs la solution des difficultés [illegible]. Aujourd'hui, il a trouvé le repos dans la tombe, et la nation qu'il a gouvernée si longtemps ne songe qu'à rendre à sa mémoire les devoirs qu'ils lui sont dus. Nous qui sommes à distance, nous avons cru avoir le droit d'apprécier quelques-uns des actes de sa vie publique tout en rendant justice aux grandes qualités qui en ont fait un des hommes éminents de l'époque actuelle.

CIRCULAIRE SUR LES AFFRANCHIS.

Nous publions dans une autre colonne une nouvelle circulaire du général Fullerton, concernant les affranchis orphelins et les vagabonds. D'après les instructions du commissaire Howard, les lois des Etats concernant l'apprentissage et le vagabondage, seront applicables aux affranchis. Les orphelins affranchis étant sous la tutelle du bureau des réfugiés, &c., les agents de ce bureau auront le pouvoir de faire pour ces orphelins des contrats de service ou d'apprentissage. Quant aux affranchis vagabonds, ils seront soumis à la loi commune, mais lorsqu'ils auront été envoyés en prison, ils pourront immédiatement, ou après un court laps de temps, être réclamés des autorités civiles par les agents du Bureau, qui leur chercheront de l'emploi et les lieront par un contrat pour l'année suivante.

Les instructions du major général Howard lèveront toutes les difficultés en ce qui concerne l'arrestation des vagabonds, et nous avons lieu d'espérer qu'elles produiront de bons résultats, comme mesures transitoires, dans l'état actuel des choses. Nous pensons que les autorités civiles s'empresseront de donner leur concours à la mise en vigueur des prescriptions de la nouvelle circulaire.

ARRIVEE DU *HERMAN LIVINGSTON*

Le steamer *Herman Livingston*, parti de New York le 20 octobre, est arrivé hier matin, après avoir essuyé le 24 une forte bourrasque qui l'a obligé à mettre en panne pendant 15 heures. Le 26 à 62 milles au S-d du Cap Canaveral il a rencontré la barque prussienne *M[illegible]*, allant de la Nouvelle Orléans à Liverpool avec une cargaison de coton. Ce navire avait perdu ses mâts et était couler bas de voie d'eau. Le steamer le prit à la remorque et le M[illegible] fut ensuite toué à Key West par le steamer A[illegible]

LE GENERAL BANKS
ET LA POLITIQUE DE RECONSTRUCTION.

Le général Banks n'admet tout à fait qu'une reconstruction partielle. Il propose dans l'adresse qu'il a prononcée à Boston la réadmission immédiate des Etats du Sud de la frontière, parmi lesquels il compte l'Arkansas, le Tennessee et la Louisiane, quant aux autres Etats du Sud, ils pourront rester indéfiniment hors de l'Union, ou y entrer en acceptant à leur choix les conditions proposées aux Etats frontières. Voici le passage de son discours où il est question de ce plan de reconstruction:

"Quant à l'admission des Etats, elle ne doit pas avoir lieu d'une manière générale et comprendre tous les Etats à la fois. Il faut les considérer d'une manière individuelle et les recevoir séparément. Le gouvernement a certainement le droit d'indiquer quels Etats il recevra les premiers. La nature a désigné elle-même ces Etats et leur situation politique est en harmonie avec la nature. Ils sont situés sur l'Ohio et le Mississippi. Trois d'entre eux, le Maryland, le Kentucky et le Missouri, ont été séparés des rebelles et sont réclamés comme unionistes; les autres trois, le Tennessee, l'Arkansas et la Louisiane, ont des gouvernements partiellement édifiés par leurs habitants.

Sur cette ligne affluent les voyageurs, les commerçants et les émigrants. Les deux tiers des chemins de fer du pays sont dans cette ceinture qui offre à la fois une navigation à la vapeur de plus de 25 milles. C'est le cœur du continent. Ce sont les Etats frontières à esclaves qui ont contrôlé le gouvernement depuis sa fondation. Ils ont cinq millions d'habitants. Alliés au Nord, ils rendent le pouvoir permanent. Détachés du Sud, ils privent les Etats du Golfe du moyen de troubler le pays, soit en dedans soit en dehors de l'Union. Dans tous ces Etats il y a de puissants éléments d'unionisme dans les personnes et dans les choses.

L'administration devrait acquiescer à ce plan et donner aux habitants loyaux de ces Etats (le Tennessee, la Louisiane, l'Arkansas) qu'ils soient nombreux ou non, sa protection, son influence, son pouvoir. Ils deviendraient ainsi immédiatement des Etats sur lesquels l'Union pourrait compter, contenant la politique du gouvernement en harmonie avec les opinions du peuple sur tous les sujets. Les autres Etats rebelles pourraient rester indéfiniment ce qu'ils sont, ou entrer dans l'Union aux conditions proposées aux Etats frontières, comme ils l'entendraient. Le suffrage devrait être étendu aux délai aux nègres."

Si c'est là la condition requise pour l'admission, nous ne voyons pas que le Kentucky, le Tennessee, l'Arkansas et la Louisiane, l'aient acceptée mieux que les autres Etats du Sud. Tous les Etats du Sud se présenteront au Congrès avec des titres égaux, voilà la vérité. Dès lors, on ne comprend pas la distinction que fait le général Banks.

LA PRESSE ANGLAISE
et l'emprunt confédéré.
Extrait du *Courrier (Conseil)*

Les lettres de M. Seward relatives à l'emprunt confédéré et à la propriété des cotons du Sud soulèvent d'assez vives discussions dans la presse anglaise. Généralement, on reconnaît au gouvernement américain le droit de répudier l'emprunt confédéré, on ne s'étonne pas que, de plus, il revendique le coton dont les agents des confédérés sont détenteurs, mais on fait observer que ce coton a été donné en nantissement, et que, pour en prendre possession, le gouvernement fédéral doit préalablement payer les sommes au remboursement desquelles il a été affecté comme gage, ainsi que l'a décidé dans un procès récent le vice chancelier Wood. C'est sur ce point, contesté par M. Seward, que roule principalement le débat.

Le *Daily Telegraph* s'élève très énergiquement contre les réclamations du ministère américain. Il fait observer que du moment où les Confédérés étaient reconnus comme belligérants par l'Angleterre, la transaction dont il s'agit a été faite dans les termes de la loi internationale que M. Seward ne saurait méconnaître.

Tel est aussi l'avis du *Morning Post* qui semble appliquer cette théorie, non seulement à la question spéciale du coton confisqué, mais à celle de l'emprunt. "Tant, dit-il, qu'a duré la guerre civile, le gouvernement fédéral considérait de facto la propriété publique des Etats du Sud, et avait, par conséquent, le droit légal d'en disposer. Si celui des Etats-Unis est aujourd'hui le propriétaire, ce ne peut être que par droit de succession et de conquête, et on s'empare du coton de cette propriété il doit accepter toutes les charges qui pouvaient s'y rattacher du fait des premiers propriétaires."

Le *Daily News* trouve étrange qu'après avoir accepté la juridiction des tribunaux anglais le gouvernement américain veuille la décliner parce que la sentence est contraire à ses prétentions. L'*Observer* déclare que la question en litige est de celles qui peuvent le mieux se régler par un arbitrage et il espère qu'on aura recours à ce moyen pour la terminer.

S'il faut en croire une correspondance particulière de Londres, cet espoir ne serait pas trompé, car le gouvernement anglais va proposer immédiatement de soumettre l'affaire à l'arbitrage du gouvernement européen que choisira le cabinet de Washington. On ne peut guère douter que celui-ci accepte cette proposition, qui aurait l'approbation de toute la nation anglaise.

Quant à l'emprunt confédéré, il est probable qu'aucune démarche officielle ne sera faite pour en assurer le paiement, bien que des personnages bien connus figurent sur la liste des souscripteurs.

VENTE PAR ORDRE DES GARDIENS DU PORT—MM. Hoffman & Marks, encanteurs, No 38, rue de Chartres, vendront, vendredi 3 du courant, à midi, en vertu d'un ordre des gardiens du port, une caisse de marchandises sèches et une balle de toile à serviettes endommagées dans la traversée de New York à la Nouvelle Orléans.

Le secrétaire du Trésor vient de décider que, conformément à l'acte du Congrès du 3 mars 1863, il émettrait désormais des certificats ou bons payables en or et au porteur. Ces bons seront reçus en paiement des droits de douane. Ils auront à peu près la même apparence que les *legal tenders* et seront imprimés avec un soin tout particulier. Le verso sera entièrement doré.

Ces notes seront émises, à partir du mois prochain, à la sous-trésorerie de New-York.

Nouvelles du Nord

Nous trouvons ce qui suit dans le *New York Herald* du 25 octobre:

Le lieutenant-général Grant a achevé son rapport sur les opérations militaires de 1864 et de 1865. Mais il ne sera publié qu'après la réunion du Congrès.

Des détails additionnels sur les désastres causés à la marine par la dernière tempête arrivent journellement. Beaucoup de steamers ont été forcés de relâcher dans des ports du littoral atlantique.

On disait hier, à Washington, que la sentence de Wirz avait été approuvée par le Président et que le prisonnier serait pendu cette semaine.

Le Fong Shuey, de la malle des Etats-Unis partira aujourd'hui (25) pour la Nouvelle Orléans avec le Champion et le Merrimac.

Un grand banquet a été donné hier soir aux capitalistes étrangers, dans la salle de Delmonico, par la Compagnie du chemin de fer de l'Erié. Des discours ont été prononcés par sir Morton Peto et par MM. Robert J. Walker, Geo. Bancroft, Dickinson et d'autres.

M. J. N. Navarro, consul général de la république mexicaine, nous envoie une communication en réponse aux assertions de M. de Courcillon, président de la compagnie de l'express mexicain, qui ont paru hier. M. de Courcillon a dit qu'après avoir obtenu de Maximilien la concession de ce monopole, il était allé trouver Juarez qui avait approuvé l'établissement de la compagnie. M. Navarro nie que Juarez ait favorisé une entreprise dont l'autorisation vient d'un pouvoir usurpateur, et il pense que les citoyens des Etats Unis refuseront désormais, comme ils ont précédemment, toute tentative faite pour renverser une république sœur.

Les Féniens ont clos leur session à Philadelphie. Les membres du sénat se réuniront aujourd'hui dans cette ville pour délibérer sur les nominations d'officiers de cabinet. On croit que tous les officiers du nouveau gouvernement seront nommés et fonctionneront à leurs postes cette semaine. Les bons républicains irlandais, qui ne sont pas encore prêts pour la circulation seront de la dénomination de 20, 50, 100 et 5,000 piastres.

Les journaux de Richmond du 25 disent que la bague qui avait été prise au colonel Dahlgren après sa mort, au moyen de l'amputation du doigt, a été retrouvée. Elle était en la possession du Dr. Saunders, à Lorette, comté d'Essex.

Le journal *Republic* dit que l'honorable A. H. Stephens est arrivé à Lynchburg, dimanche soir, se rendant en Géorgie. Il n'a pas visité Richmond sur sa route, et était allé directement de Gordonsville à Lynchburg.

Une dépêche de Washington dit que le service postal au Sud coûtera beaucoup moins qu'avant la guerre. Des contrats qui valaient, par exemple, 50,000 piastres, n'en coûteront pas le tiers aujourd'hui, et cependant on ne privera du service postal aucun des points qui en jouissaient il y a cinq ans. Cette économie sera obtenue par une meilleure combinaison de routes.

QUERELLES ENTRE JUARISTES.

On lit dans un journal de New York:

Un procès qui a eu pour cause première les tentatives d'enrôlement faites jadis à New York au profit de Juarez, vient d'être porté devant la Cour suprême de l'Etat. Nos lecteurs n'ont pas oublié le nom d'un certain colonel Allen, qui affirmait avoir reçu du général Ortega l'autorisation de recruter des "émigrants." Il semble que les dépenses faites par cet Allen, et qui s'élevaient à la somme de $6711 ont été mises sur le compte du général Ortega. Celui-ci refuse de payer un sou, en affirmant avec preuves à l'appui, qu'il n'a jamais accordé ni songé à accorder à Allen l'autorisation de recruter et par conséquent de faire lesdites dépenses. Le prétendu colonel accuse ses bureaux de recrutement avant d'avoir jamais vu le général, qui désapprouva entièrement sa tentative, il y a donc de la part d'Allen une intention évidente d'escroquerie.

Sur la plainte du colonel, M. Ortega a été arrêté pour dettes, il y a quelques jours, et mis sous caution de $7000. Avant-hier, l'affaire a été portée devant la cour suprême, qui doit rendre son arrêt le 27 courant.

Les Navires cuirassés et les Torpilles.

Nous avons dit les avantages [illegible] supériorité comme construction [illegible] des navires cuirassés construits [illegible]

Indépendamment de tous ces avantages les bâtiments en fer nous semblent devoir répondre aux exigences nouvelles [illegible] qui a été la création des torpilles [illegible]

Le rôle des torpilles dans la stratégie navale [illegible]

[illegible]

Pour voir à bout de ces redoutables navires cuirassés, on cherche leurs points vulnérables, et on a trouvé le point et le fond. Pour le pont, on a les bombes, et on dit aussi [illegible]

[illegible]

Il nous serait difficile d'entrer ici dans le détail des compositions et des tours de main nécessaires pour le succès de l'opération. [illegible]

L'explosion de cet engin produit que peu de torpille [illegible]

Il est donc presque impossible de construire un bâtiment en bois à l'action destructive d'une telle [illegible] Au contraire pour les navires en fer il est aisé de leur donner la plus parfaite sécurité, et en admettant que la torpille produise l'effet d'un rocher penetrant de 80 centimètres dans les flancs d'une frégate, ce ne serait pour elle, à proprement parler qu'une égratignure.

Rien encore fait le comprendre que la perforation d'une muraille de tôle de 3 centimètres, par le simple choc d'une gerbe d'eau, ne s'entendrait qu'avec des nuées d'une puissance extraordinaire. Ces mines peuvent-elles être créées? Dans ce cas, l'invulnérabilité sera assurée par une cuirasse sous-marine qui doterait les grands bâtiments blindés du système de construction cellulaire employé sur le *Great Eastern* pour garantir sa sécurité contre les échouages. Ce système consiste à établir sur les membrures un revêtement parfaitement étanche, constituant une deuxième enceinte à un mètre environ de l'enveloppe extérieure du bâtiment. Cet intervalle est sillonné de cloisons disposées dans tous les sens, quel que soit le point dont la torpille fasse sauter le rivetage, il n'entrera dans le navire que deux ou trois mètres cubes d'eau, exactement comme si le *Great Eastern* touchait une pointe de récif.

Un modèle de ce système existe. Il a été construit en France, et ce n'est autre que la frégate espagnole la *Numancia*, le premier navire de fer cuirassé, nous l'avons dit, qui ait doublé le Cap Horn avec succès.

Nous n'entrerons pas, quant à présent, dans de plus grands développements sur cette question. Il est clair, même pour les esprits les plus étrangers à l'art naval, que si les immenses essais tentés par la marine européenne constituent d'incontestables progrès pour l'attaque, on doit maintenant songer à réaliser les mêmes progrès pour la défense. Dans cet ordre d'idées, une nouvelle révolution dans le mode de construction et dans le choix des matériaux est imminente. Les navires cuirassés en bois ont atteint la perfection, qu'on pour limites l'invention des mines sous marines. C'est donc aux navires en fer qu'il semble permis désormais de franchir ces limites.

D'un autre côté, il est vrai, ceux qui ont cru voir dans les torpilles l'engin préservateur par excellence, auront d'autres combinaisons à créer. Où s'arrêtera cette lutte, heureusement pacifique jusqu'à ce jour, de ce côté-ci de l'Océan? Nul ne peut le prévoir. Mais par cela même qu'une telle lutte est engagée, la France est due toutes les nations celle qui doit se mettre à même d'y prendre la part la plus active et d'en suivre le plus attentivement toutes les phases. Notre conclusion sera donc celle-ci: le parti pris en matière de constructions navales est devenu une faute, et il n'est pas de considérations à invoquer en sa faveur, qui puissent prévaloir contre l'obligation de tenir nos études, nos efforts et nos essais à la hauteur des changements qui s'opèrent chaque jour.

(*Patrie.*)

On lit dans le *Moniteur*:

"La progression déjà signalée dans les produits des douanes du Mexique se maintient, ainsi les perceptions de la douane de la Vera-Cruz se sont élevées pendant le mois de juillet dernier à 460,429 piastres.

Et pendant le mois d'août à 654,809 —

Il résulte, d'autre part, du relevé comparatif des douanes du golfe du Mexique, que les recettes des six premiers mois de 1865 ont atteint 5,141,285 piastres, soit une augmentation de 2,750,260 —

Enfin les impôts et revenus divers du nouvel empire se sont élevés, pendant le premier semestre de l'année à 10,266,272 piastres.

Les produits du semestre correspondant de l'année dernière n'étaient que de 5,223,705 piastres.

C'est une augmentation de 5,042,567 piastres."

Le *Moniteur* publie la note suivante:

Des Français qui se livrent à la pêche du corail sur les côtes de Tunis et des Algériens résidant dans la régence avaient été dernièrement l'objet d'actes de violence impliquant à des degrés divers la responsabilité des autorités locales.

Le gouvernement de l'empereur a réclamé les satisfactions qui lui étaient dues pour les faits dont il avait à se plaindre, et le bey, reconnaissant la justice des réclamations qui lui étaient présentées, y a fait droit avec un empressement qui témoigne du sincère désir de Son Altesse que des actes aussi regrettables ne se reproduisent pas à l'avenir.

La Sentinelle du Sud,
Journal hebdomadaire publié en français et en anglais à Opelousas, Louisiane.—Il possède une grande circulation et est un des meilleurs organes de publicité pour les annonces. 26 oct—2m

QUARTIER-GENERAL,
Bureau des réfugiés, des affranchis et des terres abandonnées.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Nlle Orléans, 1er novembre 1865.
CIRCULAIRE No 5.

Les instructions suivantes reçues à ce bureau du major-général Howard, commissaire du bureau des réfugiés, des affranchis et des terres abandonnées seront mises en vigueur dans l'Etat.

Département de la guerre,
Bureau des réfugiés, des affranchis et des terres abandonnées,
Washington, 4 octobre 1865.
(Extrait)

"Les lois concernant les apprentis, seront reconnues par ce bureau, pourvu qu'elles ne fassent aucune distinction de couleur, ou, dans le cas où cela serait, que les dites lois s'appliquent aux enfants blancs soient étendues aux enfants de couleur.

"Les agents de ce bureau sont regardés comme les tuteurs des orphelins mineurs des affranchis dans leurs districts respectifs.

"Les lois sur le vagabondage faites pour les personnes libres, et actuellement en force sur les livres de statuts des Etats compris dans les opérations de ce bureau, seront reconnues et étendues aux affranchis.

"Le principe à observer en ce qui concerne les pauvres est que chaque comté, chaque paroisse, chaque bourgade ou ville doit prendre soin de ses propres pauvres."

II—Les agents de ce bureau peuvent faire avec des personnes solvables et responsables des contrats d'apprentissage ou de service pour les orphelins mineurs des affranchis. Mais ils n'auront pas le pouvoir d'engager ou de mettre en apprentissage des mineurs dont les parents sont vivants sans le consentement desdits parents. Ces engagements ou contrats doivent stipuler qu'en échange des services à rendre par les orphelins apprentis ou engagés, ceux-ci recevront des vêtements confortables, la nourriture, les soins médicaux quand ils seront malades, une éducation raisonnable et la permission d'aller à l'église le jour du Sabbat.—A la fin du terme de l'apprentissage ou du service, ils pourront garder tous les objets d'habillement à leur usage personnel. Tous ces contrats expireront pour les orphelins à dix huit ans, et pour les orphelines à quinze ans.

Quand des contrats ou des arrangements seront faits par les agents de ce bureau dans l'Etat de la Louisiane, ils devront être envoyés à l'assistant commissaire de ce bureau pour y être approuvés.

III—Une loi de cet Etat requiert certains officiers civils d'arrêter les personnes accusées de vagabondage, et elle porte que si, après examen, ces personnes sont convaincues d'être, un état de vagabondage, suivant la définition de la loi, elles seront alors emprisonnées dans la geôle de paroisse pour une période de six mois. Cette loi s'applique aux affranchis aussi bien qu'aux blancs.

On ne peut se plaindre [illegible]

[illegible]

Par ordre [illegible]

T. W. FENNO
[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

ODD FELLOWS HALL.—Nous apprenons qu'on fait des préparatifs pour mettre les membres de cette Fraternité en possession de leur édifice. [illegible]

COUR PREVOTALE.—Le soldat Brown du 56e des E. U., a été condamné à trois mois de prison pour avoir enlevé quatre pains d'une charrette de boulanger, et Albert Berry à la même peine [illegible]

MEETING DEMOCRATE.—Il y avait hier soir au marché St Marie une grande assemblée démocratique sous la présidence de M. Archibald Mitchell. La séance [illegible] harangué par MM. N. T. N. Robinson, Foute, Murray, Moran et Salomon. [illegible]

VOL PAR EFFRACTION.—On est entré de force hier matin vers cinq heures dans la maison de M. N. Fernandez à l'angle des rues Prieur et Columbus et l'on a volé $31 en argent, un revolver et plusieurs autres objets. On ne sait rien des voleurs.

COUR DES RECORDERS.—Les cours de Recorders se sont ajournées hier de bonne heure à cause de la Toussaint.

Il ne s'est rien fait à la cour du recorder Campbell, qui mérite d'être rapporté.

Le recorder Gastinel a envoyé à la geôle une négresse nommée Constance accusée d'avoir volé du linge à Maggie Mitchell et Kate Gleason qui l'ont accusée.

Ont été aussi envoyés à la geôle les nègres David Jerry et Ben Linton accusés par G. Lyman d'avoir volé 10 sacs de coton.

Décédé, hier matin, à 11 heures, à l'âge de 29 ans, JOSEPH LUCIEN PELISSIER. Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu cet après midi, à 3 heures et demie précises.

Le corps est exposé encoignure Rampart et Lapeyrouse.

☞ Clergé Ste-Anne

DE LA PART DE SON FRERE

[illegible]

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi, 3 novembre, à huit heures et demie du matin, à l'église St-Augustin, pour le repos des âmes de feu JEAN MORIN et son épouse Mme Vve JEAN MORIN, née Constance Corbin. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'y assister, de la part de ses fils et de Mme J. R. Croxat.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré SAMEDI, 4 octobre à huit heures [illegible] à la cathédrale St-Louis pour le repos de l'âme de feu F. ANTHOINE. Les parents et connaissances sont priés d'y assister. De la part de son épouse et de ses enfants.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré LUNDI prochain, 6 novembre, à 8 heures du matin, à l'église de l'IMMACULEE CONCEPTION pour le repos des âmes de feues dames FELONISE FELICITE EYSSALENNE, née ORE VERNERO, et LOUISA FUSELIER née DUMARTRAIT. Les parents amis et connaissances des familles F. P. Dutonge, Grevemberg, Fuselier et Dumartrait sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de la famille Dutonge.

ATTENTION

☞ Propriété améliorée dans le Troisième District, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan qui ont lieu aujourd'hui à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de deux propriétés améliorées situées dans le 3me District, l'une faisant face à la rue Moreau, l'autre rue de Chartres et l'autre rue des Arts. Voir aux annonces.

☞ On appelle l'attention du public sur la vente à l'encan par les gardiens du port de [illegible] par le ministère de MM. E. Roger & Co. [illegible]

☞ Cargaison de la barque Henriette—L'attention [illegible] par le ministère de MM. E. Roger & Co. encanteurs. Conditions: comptant en billets du Trésor.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ DE L'UN∴

La R∴ Loge PERSEVERANCE No 2 travaillant le Rite Anc∴ Acc∴ Ecoss∴ sous la juridiction des SS∴ GG∴ Insp∴ GG∴ du Sup∴ Con∴ des 33èmes pour l'Etat souverain et indépendant de la Louisiane procédera ce soir, à 7 heures précises, à l'élection de plusieurs Comp∴ au Subl∴ Ord∴ de M∴. Tous les membres de l'Att∴, ainsi que tous les M∴ M∴ de l'O∴, sont priés d'assister à cette cérémonie.

Par mandement du Vén∴ M∴, Le LODS.
E. MARC, Secrét∴
2nov—1f

Confiserie de l'Opéra.
Angle des rues Bourbon et Toulouse.

J. HIMBERT annonce au public qu'il fera l'ouverture de ses

SALONS DE LUNCH,
Le 7 novembre prochain.

L'on trouvera chez lui à toute heure

CAFÉ, CHOCOLAT,
SOUPE AUX HUITRES, PATÉS TRUFFÉS, DAUBE MAYONNAISE, &c, &c.

Enfin toute la variété de pâtisserie qui lui a valu le patronage dont on l'a honoré depuis l'ouverture de sa maison; ainsi que

BONBONS et FRUITS des plus FINS ET DES MIEUX ASSORTIS.

Pendant les représentations du théâtre de l'Opéra on trouvera toujours chez lui

PUNCH PRINCE REGENT, AU VIN CHAUD, AU RHUM ET AU KIRSCH.

2 nov—1

O. VALETON, encanteur,
Nos 23 & 25...Rue Conti...93 & 95,
Entre les rues Chartres et Levée.

Ventes de cargaisons, marchandises, propriétés foncières, successions, meubles, et toutes ventes au dehors.
1er nov—1m

ON DEMANDE de suite UN BON CUISINIER. On lui donnera de bons appointements. S'adresser encoignure Bourbon et Toulouse. 30 oct—3 F. HIMBERT.

GROCERIE A VENDRE.

On propose de vendre la grocerie bien connue située à l'angle des rues Dumaine et Dauphine, No 219, ayant un fonds bien assorti. La vente a lieu uniquement pour cause de départ. L'établissement a une bonne clientèle et fait d'excellentes affaires. Pour de plus amples détails s'adresser sur les lieux. 2 nov—3 f

DEMANDE.

UN BON CONFISEUR qui s'entende à faire du candi, à faire les gâteaux et qui voudrait aller à Montgomery, Alabama. Il peut avoir une bonne place en s'adressant au coin des rues Bienville et Dryades, No 183.
14 oct—2m

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Mission non diplomatique de Caleb Cushing
Pardon accordé à M. Pierre Soulé.
Le gouverneur Parsons de l'Alabama, à Washington.
Il est accompagné du général Swayne.
Saisie des animaux du gouvernement
Société du monument de Washington.
ARRIVAGE DE GRAINES DE VERS A SOIE A SAN FRANCISCO.
320 colis d'œufs de vers à soie pour la France.
ARRIVEE DE COOLIES EN CALIFORNIE.
Leur prix d'engagement par mois.
Convention de la Géorgie.
Vote unanime pour l'abolition de l'esclavage.
Lignes postales dans l'Alabama et la Floride
Passage de bateaux à Vicksburg.
Envoi à New York de certificats payables en or
Inhumation des restes du col Dahlgren.
Découverte d'un établissement de contrefaçon à New-York.
Nouvelles de la Vera-Cruz.
NAUFRAGES.
Départ de la cour impériale pour l'Yucatan
1000 travailleurs sur la ligne ferrée du Golfe à Mexico.
Fermeture de plantations au Mexique
Succès de la reconstruction dans l'Arkansas.
MARCHE DE NEW YORK.
Or, sterling, coton.

New-York, 1er novembre—Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit que le général Howey, chef d'état major du général Terry a donné sa démission pour reprendre le rôle d'éditeur d'un journal du Connecticut, la *Press*, publié à Hartford.

Washington, 1er novembre—L'hon. Caleb Cushing se rend en Europe dans un but purement professionnel et non diplomatique comme cela a été rapporté.

Le Président Johnson a accordé le pardon à l'Hon Pierre Soulé, de la Louisiane.

Le général Swayne, Assistant Commissaire du Bureau des Réfugiés et des Affranchis dans l'Alabama, et le Gouverneur Parsons, sont tous deux à Washington, où ils sollicitent une sanction exécutive pour certaines mesures de politique concernant les affaires de cet Etat. Ils demandent une des institutions pour les affranchis.

Le général Swayne représente le peuple de l'Alabama comme favorablement disposé à introduire les capitaux et l'énergie du Nord, et les occasions d'acquisition d'immeubles comme magnifiques. Il dit en outre qu'un grand nombre d'officiers et d'hommes de l'armée achètent des plantations pour résider dans le Sud d'une manière permanente.

Le quartier-maître général a émis des ordres pour que tous les animaux appartenant au gouvernement soient saisis partout et livrés à l'assistant quartier-maître le plus voisin.

La société pour le monument de Washington demandera cet hiver au Congrès une autre allocation de fonds pour finir ce magnifique ouvrage. Il faudra encore $800,000.

San Francisco, 30 octobre—Dans les cargaisons arrivées du Japon se trouvent 320 colis de graines de vers à soie pour la France, par New York. Les agents de cette expédition ont pris cette voie pour éviter les chaleurs tropicales, qui auraient fait éclore les œufs dont on estime la valeur à $300,000.

La barque *Albert* est arrivée de la Chine avec 230 coolies parmi lesquels plus de 40 femmes, engagés tous à travailler pendant cinq ans à 4 dollars par mois, s'habillant eux-mêmes à leurs frais. Le coût revient à $90 par coolie.

New-York, 1er novembre—Le vapeur *H[illegible]* K[illegible], expédié pour Glascow, a relâché à Lough Swilly, les vapeurs s'étant élevés à l'égard de cet arrivage, des ordres ont été envoyés de Dublin pour faire opérer une visite à bord du vapeur. Quand il est sorti de Lough il a été arrêté par un coup de canon par le canonnier [illegible] qui l'a fait rentrer.

La visite a été complète, mais on n'a rien trouvé de suspect.

Washington, 1 — Le Président est officiellement informé que la Convention de la Géorgie a passé à l'unanimité l'ordonnance d'abolition.

On mettra incessamment en liberté beaucoup de gens détenus dans les pénitenciers ou dans les forts.

Washington, 1—Les dernières dates officielles de San Francisco ne disent absolument rien sur les mouvements du Shenandoah.

Le directeur général des postes a ordonné l'établissement d'un service de malle par le chemin de fer de l'Alabama et de la Floride, et aussi par la voie ferrée de Montgomery et de West Point.

Vicksburg, 31 oct.—Arrivés d'en bas le 30, le Dictator, le Magenta, le Fashion, le Continental et le Ben Campbell.

Arrivés d'en haut: le Mepham, la Belle Ida, de Cincinnati, et le Ruth.

Départs du 30 pour les hauts: le Dictator, le Continental.

Départs pour en bas: le Mepham à 8 h. A. M. le Fashion à 5 h. P. M., le Magenta à 5 h. P. M. et la Belle Ida à 2 h. P. M.

New York, 1er nov.—Le secrétaire du Trésor prévient l'assistant-trésorier que des certificats de $100 et de $1000, payables en or, seront envoyés ici la semaine prochaine. Les autres dénominations pourront n'être pas prêtes de quelque temps.

Washington, 1—La cour martiale navale s'est réunie aujourd'hui. Le colonel Martin, du corps de marine, avait été traduit pour avoir mal employé l'argent des nouvelles recrues, ce dont il s'est déclaré coupable. Il lui a été accordé 10 jours pour préparer ses arguments.

Le général Grant a loué à Washington la résidence construite par l'ex-président Breckinridge.

N.-York, 1er novembre.—Une dépêche de Washington au Herald dit que le général Meigs se retirera bientôt du département du quartier-maître et qu'il sera remplacé par le général Robert Allen ou le général Ingalls.

Philadelphie, 1—Les restes du colonel Dahlgren, après avoir été exposés, ont été enterrés aujourd'hui.

New-York, 1—La police a découvert hier et fermé un des plus grands établissements de contrefaçon qu'on ait jamais vus.

New-York, 10 h. P. M.—Le coton a fermé plus actif à 57 cents pour le middling.

La farine a haussé de 10 cts par baril.

Le blé est un peu plus ferme; le maïs a baissé de 1 c.

Le porc est à $33 37 1/2—Le café est ferme.

Le sucre commande 14 1/8 c.

Les sterling sont cotés à 108 7/8 et l'or a fermé à 145 7/8.

New-York, 1er.—Le vapeur Vera Cruz, parti du port de ce nom le 22 octobre, apporte la nouvelle que neuf navires sont sur le récif entre Tavernier et le phare de Corny Fort. Parmi eux se trouvait un vapeur à hélice, paraissant être américain, à 5 milles au sud du fort; il était entouré de piqueurs d'épaves.

L'empereur et l'impératrice devaient partir pour l'Yucatan, dans le plus bref délai.

Quatre mille travailleurs sont à l'œuvre sur le chemin de fer tracé entre la Vera Cruz et la ville de Mexico.

Un ex-confédéré, nommé Mitchell, avait loué une plantation à San Luis de Potosi et devait planter mille arpents de coton.

La partie orientale de la ville de Mexico est submergée, dit-on, par une crue du lac, et l'on craignait que la cité toute entière ne fut inondée.

New York, 1—Des dates de Savannah du 28, reçues ici, disent que le vapeur Wabash, expédié de Philadelphie pour la Nlle Orléans, a relâché dans ce port en détresse.

New York, 1er novembre—Le vapeur Sécola, venant de Galveston, est arrivé. Rien de nouveau des dernières.

Washington, 1er novembre—Un rapport officiel dit que la reconstruction dans l'Arkansas est un succès complet.

New York, 1er novembre—L'attaque des Libéraux contre Matamoros a commencé le dimanche au soir le 22 octobre.

BULLETIN FINANCIER.

MERCREDI soir, 1er novembre 1865.

Le marché n'a pas été très animé aujourd'hui. Les opérations dans les produits de l'Ouest, ainsi bien que dans les sucres et les mélasses, ont été limitées par le faible chiffre de l'approvisionnement. Dans les cotons, les transactions ont été entravées par la nouvelle télégraphique d'une baisse de 1 cent par livre à New York et de 3/4 d. à Liverpool. Il ne s'est vendu que 1200 balles, portant le total des deux derniers jours à environ 6000. Les prix ont fléchi d'environ 1 cent par livre, mais la plupart des facteurs refusent d'opérer sur ce pied et attendent que le marché se relève.

L'amélioration dans le change américain, signalée hier, s'est maintenue.

Le marché de l'or a ouvert à 151 et a fermé en oscillant entre 150 1/2 et 151. Les ventes de 1re. et de 2de. main comprennent $10,000 et $20,000 à 150 1/2, 500 à $150 3/4, $2 900 à 150 7/8; $5000 et deux lots de $5000 à 151; $25 000 à 151 1/4. Le Herman Livingston a apporté $128,000, dont $50 000 à MM. Charles Kock & Co., $25,000 à H. M. Holmes, $20,000 à MM. Newman & Murphy; $10,000 à MM. W. B. Mount, $10,000 à MM. Given, Watts & Co., $5000 à la banque du Sud, et $5000 à M. A. H. D'Meza.

L'argent est en demande. Des ordres pour des demi piastres américaines n'ont pu être remplis. Un lot de $1800 s'est vendu à 147. Rien dans les piastres mexicaines.

Change étranger.—Il s'est vendu environ 40,000 livres sterling de traites, et 100,000 francs de traites à 3 67 1/2. Une autre vente de francs s'est faite à 3 68 3/4. Nous cotons le sterling de 150 à 151 1/2 pour les traites particulières, et de 155 à 156 pour celles des banques. Francs: de 3 65 à 3 70 pour les premières, et de 3 61 1/4 à 3 62 1/2 pour les dernières.

Dans le change américain, il s'est traité $30,000 sur New York à vue, à 1 3/4 d'escompte, $50,000 à 2, 180,000, à un jour de vue, à 2, $31,000 à dix jours, à 2 1/8 et $43,000 à 2 5/16. A trente jours de vue sur New York, $15,000 ont été faites à 3 1/8 d'escompte, $30,000 à 3 1/4 et $20,000 à 3 3/8.

Les bons consolidés de la Nouvelle-Orléans valent de 81 1/2 à 82, ceux des chemins de fer, 70.

Le steamer Alabama a un chargement de 3,100 balles de coton et partira pour Liverpool au jour indiqué. Il a pris le coton à 1 1/2 d. de fret. Les bénéfices de ce premier voyage dépasseront les espérances des actionnaires de la ligne anglaise.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 1er novembre.

COTON—Les télégrammes publiés ce matin—lesquels annoncent une baisse de 1 ct à N York et une de 3/4 d à Liverpool—ont jeté notre marché dans une grande irrégularité tout en en ébranlant le mouvement. Il y a eu cependant fait quelques commandes, et quelque nombre de facteurs ensent couvert leurs échantillons en attendant des nouvelles plus précises, d'autres se sont cependant montrés disposés à faire face à la demande, et 1200 balles ont changé de mains, ayant été prises par huit acheteurs, à des prix qui montrent une baisse en moyenne 1 ct la livre. Conséquemment, nous avons modifié nos cotes et nous les reproduisons comme suit: Ordinary 44 à 46 cts, good ordinary 49 à 50, low middling 52 à 53 et middling 55 à —. Il s'est vendu de Liverpool middling à 54, et du low middling à moins que les plus bas de nos chiffres qui regardent ce grade. Dans d'autres cas des facteurs ont accepté des prix qu'ils avaient refusés hier. Une révision des ventes d'hier a porté à 4522 le montant des ventes de la journée sans compter les ventes à l'encan.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	83239
Reçu aujourd'hui	3462	
" précédemment	129111	
		135573
		208812
Exporté aujourd'hui	—	
" précédemment	141743	141743
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		127069

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages de sucre hier, se sont bornés à 2 boucauts du crû de la Louisiane. Pas de mélasse. Les approvisionnements de ces deux denrées sont faibles, mais la demande en est limitée à peu près que pour le détail. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 9 boucauts de blanc de la Louisiane à 16 cts, et 20 boucauts de [illegible] fully fair de Cuba à 17 cts la livre. Il y a en magasin quelques boucauts de Porto Rico à 17½ cts la livre. [illegible] pour le strictly fully fair de la Louisiane, 19 cts pour le prime, 21 cts la livre de blanc clarifié. Les acheteurs qui attendent l'arrivée des sucres de la nouvelle récolte ne font d'achats que ce qu'il faut pour alimenter leur commerce quotidien. Vente de 30 barils de mélasse de la Louisiane à 85 cts le gallon.

CAFE—Stock rond, demande active pour le détail à 31 à 31½ cts la livre pour du fair à good fair. Environ 100 sacs de Havane fully fair vendus en plusieurs lots à 31½ à 32 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—On a déjà disposé de tous les steamers qui sont en débarcadère, et les stocks en magasin, abstraction faite de la ferme, sont extrêmement faibles en pour presque tous les articles. Dans le fait, les acheteurs en sont même à se plaindre que leurs stocks ne suffisent pas aux besoins de leurs clients. Le marché n'a conséquemment pas eu une cédule fort animée.

FARINE—Le stock de farine est réduit. La demande continue à être bonne à des prix fermes et pleins. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1200 barils, qui ont changé de mains aux prix suivants: Low superfine $8 75, superfine $10, low extra $10 50, $11 et $11 12½ cts, choice extra $11 75 et $12. Commerce actif en marchés à $10 50 pour la superfine, $12 le low extra et $11 à $13 good extra.

SEL—Stock faible et bonne demande. Ventes à $3 25 à $3 50 le gros de Liverpool, et $4 à 4 50 le fin. Une cargaison de sel est arrivée en 300 sacs à $2 70 la sac.

MAIS—En demande, mais stock presque épuisé. Ventes, aujourd'hui de 1200 sacs aux prix suivants, jaune et mélangé et blanc à $1 10 le boisseau.

AVOINE—Approvisionnements insuffisants et prix haussés d'au moins 2 à 3 cts le boisseau. Ventes à 60 et à 62½ et 65 le boisseau.

SON—Faible approvisionnement et tous nos limites. Ventes à $1 35 les cent livres.

FOIN—Stock faible et en baisse de mains, celui de l'Ouest est coté à $45 le tonneau pour l'ordinaire et $30 le tonneau pour le choix.

SAINDOUX—Le saindoux en tierçons se vend 37 cts et en barils à 39 cts.

PORC—Le stock en est très faible—Un lot de 100 barils de mess s'est vendu à $35 50 le baril. L'article se détaille à $36 le baril.

BACON—Peu sur le marché. Demande pour le détail et ventes aux prix suivants: 21 cts la livre pour les épaules, 26½ cts pour les plats côtés clear ribbed, 27 à 28 cts pour les décorés. 30 à 36 cts pour le jambon au naturel et 40 à 45 cts la livre pour le cuit en sucre.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix est rare et en demande, le commun abondant et est calme. Beurre du Nord 45 à 48 cts et de l'Ouest 35 à 45 cts. Fromage 20 à 22 cts la livre.

WHISKEY—La demande se fait pour le détail qui se pourvoit à $2 35 à $2 37½ et $2 40 le gallon de rectifié selon la marque et la preuve.

TOILE D'EMBALLAGE—Stock rond. Le marché est calme mais stable. Ventes à 25½ et 25 cts la yarde de toile de l'Inde.

CORDE D'EMBALLAGE—La demande ne porte que sur de petites quantités. Ventes à 15 cts la livre.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent au débarcadère $3 à 3 25 le baril, les oignons à $2 75 à $3, les pommes $5 à $6 le baril, les choux $10 à $12 le cent, les œufs $48 $50 le baril, les poules $8 à $10 50 la douzaine et les dindes $20 à $21 la douzaine.

FRETS—Le marché est fermé et sans changement avec une quantité considérable de coton destiné à l'exportation en face d'un bien petit nombre de navires, soit à vapeur, soit à voiles, disponibles pour le fret. Les taux sont 2 1/2 à 2¾ cts la livre de coton sur steamers pour N York, 2 1/2 pour Boston, 1 ¾ d. sur navire à voiles pour New York et Boston, $1 25 le baril de farine, ¾ à 1 la livre de coton pour Liverpool et 1 1/2c pour le Havre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 novembre 1865.

Arrivé. Mer. 133 bœufs du Texas, 7 jeunes taureaux, 28 moutons et 3 vaches laitières. Vendu: 95 bœufs du Texas, 3 cochons et 8 vaches laitières.

Stock à vendre, 94 bœufs du Texas, 105 cochons, 473 moutons, 81 veaux, 26 jeunes bœufs, 28 vaches laitières.

PRIX

Bœuf de l'Ouest, choix, par liv. net	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	[illegible]
Bœufs de choix du Texas, par livre net	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par liv. net	[illegible]
Bœuf du Texas, 2me qualité, par liv. net	[illegible]
Bœuf du Texas, 3me qualité, par liv. net	[illegible]
Cochons, par liv. gr	[illegible]
Moutons choix, par tête	[illegible]
Moutons ordinaires, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]
Jeunes bœufs, par tête	[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—novembre 1865.

☞ Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	K
Ader, Philippe	Kradim, J. G.
Arnaud, J. Mme	Kubelin, Frédéric
B	L
Brunet Jean, de Bordeaux	Loustau, Pierre
Bird, née Arthemise Emilie Esnard	Lebrun, Eugène
	La Blanchere Cécile Mlle
	Leblanc, née Joséphine A. Esnard
C	Lemonnier, Léonard
Chevalier, Adolphe	L'Ardoreau, Rose
Casse, Bertrand	M
Claverie, Jean-Pierre Mme née Thérèze Dupuy	Micoud, Jean Michel
Candeloup, Romain	Mich[illegible], Justin
Célestin, Jean Mme Vve de Thibodeaux, Leo	Marron, Aleph, de Biloxi
Crépin, François	Mathieu, Pierre Di Ma
Courcelle, Pierre Etienne et épouse	Morin, Eugène
Chérot, née Barbe Sommer	Mathieu, André
Catteau, cadet	Mallane, John
Correge	Mazeau, L. F. née Julie Lalombe
	Malloet, Dominique
D	Marmoy, Jacques Laurent
Dodier, F.	N
De May, Mme Vve	Neelkenroff, Jean de Dombrowski
F	P
Fougère, François-Alexis	Percy, Jean Nicolo
G	R
Grandeury, Scholastique Mme	Roux, Arnaud
Gallois, Amédée, de St Joseph, Lou	Rugby, Philibert Benoît
Gaillot, Marius	Roger, Cadet
Goutière, Jean	Roux, Alexandre
Goubière, Charles	Rocher, Mme Vve née Marie-Adèle Goujet
H	S
Hestien, Charles	Simonet, Mme Vve
Hodier, Jean-Baptiste	
Hurg, Albert, Ferdinand et Edouard	V
Hermitte, Mme Vve	Vaillot, Jacques
J	Vagne-Garrée, Jean de Hyacinthe
Joubert, Emilie Mme Vve	Villeneuve, Jean, de Cha. Paris

La chancellerie du Consulat de France, rue St Louis No 11, entre celles Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours des dimanches exceptés, de 10 heures à 2 heures. [illegible]

GRANDE ASSEMBLEE
Du Parti Démocrate National,
AU THEATRE D'ORLEANS

SAMEDI, 4 NOVEMBRE 1865, à 6 heures et demie, au Théâtre d'Orléans, aura lieu une GRANDE ASSEMBLEE des votants du 2e et du 3e District de cette ville.

Elle sera haranguée par les orateurs suivants:

L'Hon. ALBERT VOORHIES,
" LOUIS DUVIGNEAUD, (en français,)
" ED. BERMUDEZ,
" H. M. SPOFFORD,
" J. S. CURRELL,

et d'autres orateurs.

Des loges de choix seront réservées pour les dames. Le public est invité à assister au meeting.

Par ordre du Comité Central Exécutif de Paroisse.
ALEX. DIMITRY, Président pro tem.
JOSEPH TAYLOR, secrétaire.

AVIS.

☞ On a besoin d'une jeune fille blanche sachant coudre et faire le ménage. S'adresser rue de l'Esplanade No. 94.

AVIS.

☞ Le navire français TURENNE, capitaine Bernard, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Deuxième District.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.

C. CAVAROC & CO.
1er nov—3 116, rue Royale

AVIS.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire français TURENNE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

C. CAVAROC & CO.
1er nov—3 116, rue Royale.

Vins, huiles, liqueurs, &c.

EN débarquement du navire TURENNE, venant de Bordeaux—

200	barriques	vin rouge Côte de Clairac;
250	caisses	huile d'olive J. Flaquiel.
100	do	cerises à l'eau-de-vie;
50	do	prunes do
25	do	absinthe suisse E. Pernod,
25	do	kirsch.
100	do	cognac,
25	do	vermouth Noilly Prat & Co.,
150	do	sardines à l'huile.
50	do	Château Lafitte, Château Margaux, Château Ykem &c.
10	do	Lunel, &c.
5	do	Tokay do

A vendre par C. CAVAROC & CO.
1er nov—3 116 rue Royale.

Bureau de la Compagnie d'assurance Mutuelle des Citoyens.

Nlle Orléans, 18 octobre 1865.

CONFORMÉMENT à l'article 4 de la charte de cette Compagnie, avis est donné que l'élection des vingt-cinq Directeurs, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, rue Carondelet, No 8, LUNDI, 6 novembre 1865, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

H. CASSAREDA, Secrétaire.
28 oct—te 6 nov

Demande de barbiers.

DE bons ouvriers barbiers trouveront de l'emploi en s'adressant immédiatement à la Bourse des Négociants et Encanteurs, entre Douane et Canal. 31oct—3

DEMANDE DE COUTURIÈRES

MME LEON (CAROLINE DUBOIS) ayant repris l'exercice de sa profession, demande immédiatement plusieurs bonnes ouvrières en robes et confection. Mme Léon demeure rue Ste-Anne 69, entre Royale et Bourbon. 28 oct—3

NOURRICE.

ON DEMANDE UNE NOURRICE française, sans enfant. S'adresser à Mme BAYNE, No 120, rue Prytania. 31oct—3f

W. C. MITCHEL,

Marchande de COMESTIBLES en gros et COMMISSIONNAIRES rue du Camp, Nos 100 et 102, coin Poydras, Nlle-Orléans.

Un grand assortiment de comestibles, provisions et liqueurs de choix, constamment en magasin. Il expédie avec soin et expédie les marchandises d'habitations, de bateaux à vapeur les articles des familles et ouvertes. Il sollicite les consignations de coton, de sucre et de produits. 31oct—1m

DEMANDE DE VENDEURS

DEUX commis vendeurs pouvant donner les meilleures recommandations demandent de l'emploi. S'adresser à S. CUFFY, Bureau de Canal, No 127.

Demande de femme de chambre.

ON demande une femme de chambre pour une famille qui se rend à la Havane. Une autre femme de chambre aussi. Ayant de bonnes recommandations, s'adresser No 5 de l'Hôtel St-Charles.

CUISINIERE ET BONNE D'ENFANTS.

ON demande une CUISINIERE et une BONNE D'ENFANTS au No 49 rue des Remparts, entre St Pierre et Ste Anne. On demande des recommandations. 2nov

Vins! Sardines! Conserves & Co

150 caisses SARDINES A L'HUILE, 1/4 de boîtes.
150 caisses VIN ROUGE St Julien Médoc.
100 barriques do
100 caisses CHAMPIGNONS et PETITS POIS au naturel.
25 caisses SAUCISSONS de Bologne.
10 caisses TRUFFES noires de Périgord.
En débarquement du navire TURENNE, à vendre par ANT. LANATA, 30 rue Jefferson.

MODE PARISIENNE.

M. DE CORTE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire Turenne, une cargaison des DRAPS NOUVEAUX DE LA FASHION PARISIENNE LA PLUS MODERNE. [illegible] Rappelé de Bienville, No 24. 1er nov—3

Boucauts à Sucre.

400 BOUCAUTS neufs vides, avec cercles en neufs, à vendre par

DUPIN & GREVEMBERG,
60 Vieille Levée.

DEMANDE DE PLACE.

UN jeune français nouvellement arrivé, connaissant la profession et la comptabilité à la conservation et à la [illegible] d'une maison de commerce. S'adresser à [illegible] Dauphine et Ste Anne. 1er nov—4

BANQUE DES ARTISANS
(MECHANICS' AND TRADERS' BANK.)

Nlle-Orléans, 30 octobre 1865.

CETTE banque reprendra ses opérations le 6 novembre prochain.
G. CRUZAT, caissier.

AVIS.

En conséquence de notre connexion avec cette maison, la raison de

WILDERMANN & JENSEN

Pour les affaires de commission et d'expédition à la Nlle Orléans. Bureau, 192 Nlle Levée.
J. H. WILDERMANN,
J. F. JENSEN.

Nlle Orléans, 1er novembre 1865. 1er nov—3

Wm. Edwards.................Edw. J. Gay.

Wm. Edwards & Cie.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
15....RUE DE LA DOUANE....15
1er nov. 3m

POUR LE HAVRE.

Le navire français TURENNE, capitaine Bernard, en chargement pour le port ci-dessus.

Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à
C. CAVAROC & Co.
1er nov—6f 116, rue Royale.

Vins, Liqueurs et Cigares.
112 & 114...RUE POYDRAS...112 & 114
THOS. DOWLING,
Importateur et Marchand en gros de Vins, Liqueurs et articles pour Buvettes.

A EN MAGASIN et à vendre, aux plus bas prix: VIEILLES EAUX DE VIE Françaises, VIEUX WHISKY d'Ecosse, d'Irlande, Bogle, Bourbon. RHUM de la Jamaïque, de Sainte-Croix. GENIEVRE SWAN. GENIEVRE de Hollande de Holst. VIN ROUGE en barriques, caisses et damejeannes. VIN BLANC en caisses. CHAMPAGNE de différentes marques. VIN Catawba. VIEUX VIN SHERRY, d'OPORTO, de MADERE. SCHIEDAM Schnapps de Wolf. AMER DE HOSTETTER. AMER RED JACKET. AMER D'HABITATIONS de Drake. AMER DE BOKER. VERMOUTH Noilly, Prat & Co. ABSINTHE. LIQUEURS ASSORTIES. PORTER de Londres. ALE d'Ecosse.

CIGARES de différentes marques.
9 oct—3m

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 16 rue Dauphine, deux maisons après la rue du Canal, près de Lopez.
28 sept—3m

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 56, Nouvelle-Orléans.
Ils font des avances libérales sur les consignations.
18oct—3m

MESSAGER FRANCO-AMERICAIN.

Agent à la Nouvelle Orléans, M. PETITJEAN, No 31 rue St. Pierre.—On s'abonne chez lui soit à l'édition quotidienne, soit à l'édition hebdomadaire de ce journal.
28 oct—1m

ALE & PORTER.
GEO. GRAY,
Importateur d'Ale et de Porter
D'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE.
25oct—1m 16, rue Gravier.

S. M. DARBY,
(Ci devant de la maison DARBY & TARDOUGLET)
FACTEUR DE COTON
—ET—
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue de la Vieille-Levée, No 39—Nouvelle Orléans, a repris les affaires de commission. Il sollicite l'appui de ses anciens amis et du public. 5oct—1m

JOHN C. BLOHM,
Encanteur et Marchand commissionnaire.

Se charge de toutes les ventes de marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes, souliers, et autres marchandises.

Il se charge également des ventes de comestibles, des ventes au dehors, et fait des avances libérales sur les consignations. 1er oct—3m

GARDNER SMITH, J. G. TRIBBE, Benj. F. LEEDS
GARDNER SMITH & CO.,
Successeurs de Gardner Smith, commerce et Marchands Commissionnaires, BEARD & MAY, No 137, rue Gravier. [illegible]

CHARLES BOUDOUSQUIE
NOTAIRE,
33....Rue de la Douane....33
1 oct—3m

AVIS AUX MARCHANDS.

MM. GABROL & DE LACROIX, ont l'honneur d'annoncer [illegible]

MAGASIN
61....Rue St-Anne....61
A VENDRE,

CENT ARPENTS DE TERRE EN CANNES sur la BASSE BATON ROUGE PLANTATION, à une petite distance de la ville de la Nouvelle Orléans. [illegible] BOWER, GARNER & HARRISON.

VIOLETT, BLACK & CO,
(*W. A. Violett, Robt. F. Black, Saml. Kennedy.*)
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands Commissionnaires,
183........Rue Gravier........183
Nouvelle-Orléans.
30oct—3m

MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHE.

REDUCTION DE VINGT POUR CENT,
AU MAGASIN DE
Marchandises sèches à bon marché
RUE DU CANAL, No 180,
COIN BARONNE, en face de l'EGLISE,
M. REIMAN.

VENANT de recevoir un des plus grands stocks de toute espèce de MARCHANDISES, nous vendrons, à partir de Lundi, 23 courant, toutes nos marchandises à la GRANDE REDUCTION de 20 pour cent. LES ACHETEURS DE LA CAMPAGNE FERAIENT BIEN DE S'ADRESSER A NOUS.

Nous venons de faire l'ouverture de
100 pièces mousseline laine à 25 cents, valant 65 cts.
300 corsets à une piastre, valant deux piastres et demie.
300 châles de une piastre et douze à vingt piastres.
1000 paires gants peau de chevreau à une piastre.
1000 mouchoirs à très bon marché.
500 paires couvertures françaises, à 4, 5, 6, 7, 10 et 15 piastres.
10 douzaines mouchoirs à 1 50.

Nous pouvons offrir de grands avantages surtout dans les couvertures, les flanelles, les cassimères, les étoffes à robes, les soieries, etc. etc.

Le magasin—1500 Balmorals à 3 piastres et au dessus.

Les acheteurs qui désirent économiser 20 pour cent feraient bien de s'adresser au magasin de

M. REIMAN,
29 oct—3 rue du Canal, 180

G. L. Kouns & Bro.
(J. L. KOUNS BEN. B. KOUNS.)
Marchands Commissionnaires.

Marchands de comestibles en gros, de groceries, et autres articles pour bateaux et buvettes.

rue de la Commune, No 38, N. O.

Ils sollicitent, de la levée, des perceptions, des consignations pour ventes et des ordres d'achats.

Ils font des avances libérales sur les consignations.
29oct 3m

VINS ET LIQUEURS.

100 barriques VINS DE JEREZ (Sherry) Vds de X, 50 do de MADERE, Lisbonne, Côte Sud, Hermanos,
30 do de PORTO, Champagne, Ravel, Vale[illegible], jus par,
75 do EAUX DE VIE Pinet Castillon, Martell, Gauty, Hennessy, Otard Dupuy et Seignette.
WHISKY—30 poinçons "Maiden" Frisk,
do 5 do Stewart's Scotch,
100 quarts de BOURBON, RYE et MONONGAHELA.

CHAMPAGNE—300 paniers Heidsieck & Co.
VINS—Différentes qualités.
RHUM—5 poinçons Ste Croix,
do 4 do Jamaïque,
GENIEVRE—10 pipes Hollande,
SOUCHONG—500 balles pour bouteilles, cruches, demijeannes à barils de bière.

Liqueurs du Pays.

WHISKY—De S. H. Pikes Magnolia, par tous les steamers.

EAUX DE VIE—Pistons, 50 quarts de barriques.

A vendre par J. RIVIERE & CO,
19 oct—1m No 77 rue de la Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LA MAISON
LION & ANDREE

A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans, et ses clients de la campagne, qu'elle a transporté ses magasins

172......RUE CANAL......172
(entre Baronne et Phillippa,)

où elle continuera à recevoir par chaque steamer les dernières nouveautés de Paris,

TELLES QUE

RUBANS, Ceintures, Bonnets, Boutons,
GARNITURES pour robes et manteaux,
PEIGNES en écaille et ivoire; EVENTAILS,
BRODERIE en tous genres; CORSETS,
PARFUMERIE des premières maisons de Paris.

—ON TROUVERA DANS LA MEME MAISON—

Un assortiment de BIJOUTERIE française, diamants, perles, bronzes, garnitures de toilette et de lavabos, ainsi que les articles de Paris en général.

—AUSSI—

LA MAISON LION & ANDREE

A toujours en dépôt un assortiment de
CHEMISES françaises,
CRAVATES ET FAUX COLS,
GILETS de peau, flanelle, cachemire, coton et soie,
CHAUSSETTES, GANTS,
CANNES, Parapluies, En-tout-cas,
PIPES et ARTICLES pour fumeurs,
ARTICLES pour COIFFEURS,
PORTE-MONNAIE et SACQUETTES pour dames et messieurs.
SACS DE VOYAGES, &c. &c.

Maison de commission à Paris.
19 oct—3m

VIN ROUGE, CERISES & L'EAU DE VIE.

EN débarquement du navire TURENNE de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
[illegible] Larose[illegible], POUGET FILS
[illegible] Médoc MERIS,
30 caisses CERISES à l'eau-de-vie,
50 do 12 bouteilles VIN rouge de Bordeaux.
OSCAR BERCIER & Cie,
43 et 44 Vieille Levée.

WHISKIES.

50	barils	PIKE'S MAGNOLIA
50	barils	MOORE & MOORE OLD RYE,
10	do	OLD BOURBON, A. Z.
10	do	do GRAYE
10	do	do WILLOW RUN,
10	do	do BELL

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.
30 Vieille Levée.

CHAMPAGNE.

100 paniers Piper Heidsieck véritable.
100 paniers de Bouzy & Eng. Perrier.
100 paniers Binbar frères.

VINS ROUGES.
200 barriques St Estèphe, St Emilion, Clairac, Margaux.
500 caisses vin rouge Léoville, Jules Vinard & Co. do Château Margaux.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr.
29 oct—7 Bur 40, Vieille Levée.

James M. Brooks.....................Hugh MacDonal
BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
No 135 Rue Gravier.....................135

Références—Mattias, Vatus & Co., Nlle-Orléans; W. Burbridge & Co., do; Chouteau, Harrison & Vallé St. Louis, Bertholf & Thomson, do.

Articles de Photographie et Albums.
S. T. BLESSING,
24.......RUE DE CHARTRES.......24

Marchand, en gros et en détail, d'instruments et d'articles de Photographie, Albums et cadres de photographies, Photographies de célébrités, &c.

Appelle l'attention du public sur son nouveau et meilleur assortiment d'Albums et d'Albums-Bibles, qu'il vend à des PRIX REDUITS. Ce stock comprend toutes les grandeurs aussi bien que les qualités, y compris les albums pouvant s'étendre aussi bien que ceux qui ne le peuvent. [illegible]

Photographies de tous les généraux, vues de la ville et sujets de fantaisie—une grande variété—ordinaires et coloriées. Les photographes trouveront chez lui tout ce qu'il leur faut, aux plus bas prix du marché.

Envoyez demandes les catalogues qui indiquent les prix. 28 oct—3m

C. H. SLOCOMB & Co.

La société C. H. SLOCOMB & Co. est expirée par limitation le 31 juin 1863.

Le soussigné est chargé de la liquidation de la maison.
C. H. SLOCOMB.
Nlle-Orléans, 20 septembre 1865.

C. H. SLOCOMB, quincaillier.

Je reprendrai le COMMERCE DE QUINCAILLERIE (importation et jobbing) vers le 1er novembre prochain. Nouveau local, au No 74 de la rue du Canal, et au No 46 de la rue de la Commune. Je sollicite l'appui de mes amis.
C. H. SLOCOMB.
21 oct—1m

BOIS DE CHAUFFAGE,
de Chêne: plaine, frêne, olivier & cyprès

DEUX MILLE CORDES à vendre en gros et en détail, délivré à domicile, par

B. PRADEL, No 44 rue St-Charles,

Dépôt de bois encoignure Canal et Toulouse, en face le Vieux Bassin.

AUX FAMILLES—Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. Le soussigné en vendra au plus bas prix de Nouvelle Orléans. [illegible] au No 44 rue St. Charles [illegible]

L. S. MARCHAND, IMPRIMEUR,
201......RUE DE CHARTRES......201

AVIS

LES soussignés ont formé aujourd'hui, une société sous la raison de SOULIGNY & ESCLAPON, pour le courtage de coton et de sucre et les affaires de commission en général, dans cette ville. Bureau de la rue de la Commune.
7 octobre 1865.
B. SOULIGNY,
J. ESCLAPON.

SOULIGNY.......................J. ESCLAPON.

Souligny & Esclapon,
Facteurs de Sucre et de Coton,
ET
Marchands Commissionnaires,
Au coin des rues Commune et Baronne, Nouvelle Orléans.

A. TIRRELL & CO.
(Successeurs de Tirrell & Bates,)
Marchands en gros de CHAUSSURES
9 RUE DES MAGASINS 9
Nouvelle Orléans.

ONT reçu par les derniers arrivages un assortiment complet de chaussures de tous genres, qu'ils vendent aux prix les plus bas du marché.

Whisky de Dexter.
WHISKY DE DEXTER
LA MAISON DEXTER [illegible]
WHISKY,

Le Pelican en commande aux PRIX CRDIN A 1865.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires [illegible]

AVIS D'EXPRESS.

A. J. BALDWIN, de SOUTH LOUIS [illegible] L'EXPRESS COMMERCIAL [illegible] LES LETTRES, L'ARGENT, LES PAQUETS DE VALEUR et les [illegible]

C. H. CONRAD & FILS.
AVOCATS.
Rue Carondelet, No 37, N. Orléans.

M. C. H. CONRAD a l'honneur [illegible]

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS,
Rue St-Charles No 28 au Premier, chambre No 4.
Nov—3m

Aux votants de la Louisiane.

Nous nous sommes décidés à voter aux prochaines élections, parce que le nom de l'ex-gouverneur HENRY WATKINS ALLEN a été présenté dans la lutte électorale actuelle. Ceux qui ont connu ce citoyen distingué ont reconnu qu'il est [illegible] à la place de Gouverneur de la Louisiane, [illegible]

Nous apprécions, autant que qui que ce soit, la noblesse de caractère du Gouverneur Allen. Son courage chevaleresque, son patriotisme, son désintéressement, ses qualités d'homme d'Etat, ont tout notre respect et notre admiration.

En abdiquant le poste de gouverneur de la Louisiane, poste qu'il occupait à l'époque où l'Etat, accomplissant le devoir son allégeance à la Confédération, le gouverneur Allen conseilla au peuple de se soumettre à l'autorité des Etats-Unis et de renouer les relations qu'il avait eues avec ce gouvernement. Il annonça à ses concitoyens que ne voulant pas être un obstacle à la reconciliation générale, il chercherait un asile sur une terre étrangère; il quitta l'Etat aussitôt après avoir lancé cette proclamation et se rendit directement à Mexico où il réside aujourd'hui.

Des lettres d'une date récente, que quelques-uns d'entre nous ont reçues de lui ne font aucune allusion à une intention quelconque de revenir habiter en Louisiane, mais nous portent au contraire à croire que son intention de s'exiler—intention qu'il avait annoncée dans sa proclamation d'adieux—était toujours la même.

On a dit qu'il avait envoyé sa demande de pardon à Washington; mais il n'en parle pas dans ses dernières lettres et nous n'avons pas pu trouver de preuves que la nouvelle vient d'une source digne de foi. Il n'est pas non plus probable qu'elle soit exacte, car d'après des avis récents de Mexico, il publie et rédige un journal dans cette capitale et s'occupe de l'arpentage des terres assignées aux colons américains de Cordova; mais alors même que la demande eût été adressée au Président, le gouvernement a annoncé qu'il ne prendrait pas en considération des demandes de ce genre tant que ceux qui les feront seront pas eux sous la juridiction du gouvernement et n'auront pas prêté le serment d'amnistie que prescrit la proclamation du Président.

La position du gouverneur Allen est, ajoutera-t-on, analogue à celle du gouverneur Humphreys, du Mississippi; les deux positions diffèrent essentiellement l'une de l'autre. Le gouverneur Humphreys était officier de l'armée, et parole, d'après une convention militaire, le mettait à l'abri de persécution; il habitait le Mississippi à l'époque du moment de son élection.

Le gouverneur Allen réside maintenant à Mexico; il n'est protégé par aucune convention militaire quelconque, mais il peut être arrêté et poursuivi en sa qualité d'ancien chef le plus élevé de la Louisiane, sous l'autorité des Etats Confédérés. Nous croyons que tous les gouverneurs d'Etat, sous la Confédération, qui ont été mis par ordre du Président et sont actuellement en prisonniers, ou mis en liberté sur parole, par le gouvernement agissant. Nous n'avons pas de raisons de penser que le gouvernement suivrait une autre ligne de conduite relativement au gouverneur Allen.

L'analogie qu'on veut établir entre la position du gouverneur Allen et celle du gouverneur Humphreys disparaît quand on considère l'attitude de chacun d'eux envers le gouvernement. L'un était chez lui et acquiesçait à la politique du gouvernement; l'autre est pour ainsi dire, dans une attitude de défi, et a fui à l'étranger.

Est-ce agir convenablement à l'égard du gouverneur Allen que de jeter son nom au public dans de pareilles circonstances? Le peuple de la Louisiane ne montrerait-il pas sage, au moment où il demande la restauration de ses droits civils sous le gouvernement des Etats Unis, il choisit un tel instrument pour y arriver un citoyen dont la position est ainsi défavorable à notre gouvernement.

Nous proposons donc contre l'usage nos scrutins le nom du gouverneur Allen. Nous croyons qu'il ne serait pas de le faire pour l'Etat ces rendre un deshonneur civil et préjudiciable à notre politique. Nous sommes convaincus que le gouverneur Allen ne déplorera ce résultat. Nous ne sommes pas les mieux placés pour le consulter avant l'élection, qu'il ne permettrait pas qu'on se servît de son nom dans un but si peu patriotique.

Edward Sparrow,	Harry T. Hays,
W. D. Winter,	David N. Barrow,
H. M. Parrot,	F. M. Goodrich,
S. B. Bacaux,	H. M. Hyams,
D. F. Kenner,	L. A. Bringier,
Richard Nugent,	J. T. Nugent,
John Holmes,	Daniel D. Avery,
E. Magginan,	W. G. Austin,
M. Conrad,	P. B. McKelvey,
W. M. Thompson,	D. A. Wilson Jr,
	A. Talbot.

31 oct—3

Bureau des Etats-Unis—Bureau du Percepteur.

LES capitaines de bâtiments sont avertis que l'effet de la loi de mer de vapeur d'une manière plus efficace, les lois relatives au transport de marchandises en Douane, pour assurer le paiement des droits sur les importations et de la TAXE DU REVENU INTERIEUR des marchandises; [illegible] par ce bureau.

S. A. STOCKDALE,
Percepteur député spécial.
2nov—6

ARTICLES POUR LA TOUSSAINT.
MICHON & SCHWEITZER,
166, rue Royale, encoignure Ste-Anne.

ONT l'honneur d'informer leurs clients et le public qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment d'articles pour la Toussaint tels que:

Couronnes en perles.
Do en immortelles,
Do en porcelaine,
Do en [illegible]
Do [illegible]
Croix en immortelles, bouquets,
Couronnes en papier,
Croix en velours blanc.

Un grand assortiment d'articles et livres religieux en [illegible]. Papier, cols de toutes couleurs pour [illegible]

BOUQUETS....BOUQUETS.
Mme TALICKEY,
Coin Bayou et Derbigny,

Rappelle à ses clients et au public qu'elle continue à faire des bouquets de mariage et autres, de fleurs naturelles et artificielles, [illegible] pour fêtes et bals, à des prix modérés. [illegible] 19 oct

Propriétés foncières et loyers à vendre.

JUSTE FONTAINE,
Courtier et agent, Passage de la Bourse, 59
Entre Douane et Bienville—Office No 2 au 1er plancher.

S'occupe de l'achat et de la vente de propriétés foncières, de loyers des maisons, de la perception des loyers, du placement des fonds sur hypothèque, ainsi que d'affaires [illegible]. Il se charge de faire les recherches de titres de ventes et d'achats avec garantie. 29 oct—1m

DR. THOMAS B. COSBY.
Médecin et Chirurgien,
18........Rue Bourbon........18
Entre Canal et Douane.
17 oct—1m

H. M. SEALE, LOUIS COLOMB, J. S. WATERMAN
Ascension, Lou. Nlle Orléans. Nlle Orléans.

SEALE, COLOMB & CO,
Marchands de groceries en gros,
29 Front Levee, entre Douane et Bienville.

Ils ont assuré les services de M. Edmond Mazas, ils sollicitent respectueusement l'appui accordé à l'ancienne maison L. Mazas & Co. 17oct—1m

GUSTAVE A. BREAUX,
AVOCAT,

reprend l'exercice de sa profession et se trouve au No de ROBERT MOTT, No 30, rue du Camp.

ANT. DUBOC..................J. BONNOT

J. BONNOT & CO.
Etablissement de Pompes Funèbres, situé rue Ste. Anne,
Entre Chartres et Royale, et établi depuis plus de 25 ans.

DEPOT de CERCUEILS METALLIQUES et bois de toutes sortes richement garnis et ornés.

On y trouve aussi Poêles et Grands Corbillards, ainsi que tout ce qui est nécessaire pour les convois.

GEO. M'D. BURKE,
(Autrefois de la maison M. BURKE & Bro.)
Courtier de marchandises.
26..........BANK PLACE..........26

N. B.—Il donnera tous ses soins à la vente des TOILES D'EMBALLAGE, SACS EN FIBRE, CORDES, CAFES, SUCRES, PORC, SEL, &c. 18 oct—3m

H. W. SCHWARTZ & FILS,
Avances sur COTON,
Consigné à MM. John H. Schroder & Co,
A LIVERPOOL.
[illegible] Bureau, 170 RUE GRAVIER.

MODES.

MME ROBERT, précédemment au Canal No [illegible] rue de Canal [illegible] Mme [illegible] rue Royale [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE.

SEPT CENT TRENTE-TROIS caisses sucre blanc, [illegible] jaune et brun, en débarquement et en magasin, à vendre par E. TROISCLOS, Rue de la Douane, Nos 11 & 13, entre les rues Chartres et Vieille Levée.
27oct—1m

LA société HAYES, SAND & Co. a été dissoute par limitation, au mois 1862. [illegible] JOHN E. WILLIAMS [illegible] WILLIAMS & SANDERS.

AVIS.

NOUS avons repris les affaires de courtiers [illegible] MM. P. Anderson et G. W. Connor [illegible] New York [illegible]

Nouvelle Orléans, 29 septembre 1865.
A. & J. DENNISTOUN & Cie.

BISCUITS! BISCUITS!

LE soussigné ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuits, [illegible]

BISCUITS FRANÇAIS, [illegible]

MAYER FRERES.
Crescent City Steam Tobacco Works
(FABRIQUE DE TABAC)
Rue Lafayette, Nos 49 et 46, [illegible]

MAYER FRERES.
Rue Tchoupitoulas, No 45,
Entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orl.

[illegible]

CHANDELLES SAVON, &C.

DEUX CENT CINQUANTE caisses chandelles [illegible] palm (Palm soap) [illegible]
[illegible] & Bauer,
[illegible] 5, rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

Terrains améliorés et ce prix dans le Troisième District.

Succession de Mme Antoine Fredet—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 29,263.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 6.

EN vertu d'un ordre de vente émané de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 5 octobre 1865, je vendrai, à l'encan public, MARDI, 14 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale, entre les rues Bienville et Conti—

1o—Un lot situé près le Lac Pontchartrain, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 sur un plan dressé par A. D'Hemecourt, le 28 juin 1859 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire public de cette ville. [illegible]

2o—Trois terrains situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Washington, [illegible]

3o—Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot [illegible]

4o—Un terrain situé dans le même ilot, désigné par le No 1 sur le susdit plan [illegible]

5o—Un terrain situé dans le même ilot, attenant au dit terrain No 4, désigné par le No 2 [illegible]

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant; le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible]

Les actes de vente par devant O. Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs. 1 oct—tt 7 n

Succession de Mme Adoue A. Sauss, épouse divorcée de Jos Aug. Alex. Jung.
PAR O. VALETON, encanteur.
Bureau, Nos 23 & 25, rue Conti.

IL sera vendu, le MARDI, 21 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible], les propriétés ci-après décrites:

1o—Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District [illegible]

2o—Un autre lot de terre situé dans le faubourg Tremé, [illegible]

3o—Un autre lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Second District [illegible]

Conditions—Pour la propriété [illegible] comptant en billets du Trésor des E. U. [illegible]

Succession de Louis Ive Vatin Tanti—No 20,434.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 11 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre émané de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible]

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, [illegible] Bienville [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente par devant C. V. Foulon, notaire Public, aux frais de l'acquéreur. 19oct—td 11 nov

Succession de Louis Vve Vatin Tanti—No 20,434.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu MARDI, 7 novembre 1865, à 11 heures du matin, rue Bienville, No 39, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] les effets mobiliers ci-après: [illegible]

Aussi—Les comptes et billets suivants dus à la succession de l'ordre suivant:

Pour l'année 1862		Henry C.		$3,349 30
do	do	1863	do D.	1,177 —
do	do	1864		126 —

Lesquels comptes et billets sont vendus sans aucune garantie; ils ne sont mis que pour le prix qu'ils seront fournis [illegible]

La liste des susdits comptes et réclamations peut être examinée au bureau de l'encanteur.

Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 31oct—3f 27, 3 et 7 nov

VENTE D'UNE BELLE MAISON AVEC FAÇADE EN BRIQUES ET BALCON DE FER.
Par S. du Faulat, encanteur,

Succession de Charles BATAJORA

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour, en date du [illegible] 1865, je vendrai à l'encan public, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Second District, de cette ville LE SAMEDI, 4 décembre 1865, à midi, pour le compte de cette succession, la propriété dont la désignation suit, savoir:

DEUX certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Washington [illegible]

Termes et conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,000 garanti par hypothèque sur la dite propriété, payable [illegible]

L'acte de vente par devant Adam Mélier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Le plan [illegible] à la Bourse où il est exposé.
28oct—3f 31 oct, 4, 11, 18, 25 nov, et 2 déc.

ETAT de la LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, pour l'Etat de la Louisiane, [illegible]

[illegible]

Pour la Propriété d'après le transport Judiciaire, savoir:

[illegible]

Témoin, l'Honorable G. Duplantier, Juge de ladite Cour, ce [illegible] A. D. 1865 et de l'Indépendance des Etats-Unis le [illegible]

[L. S.] [illegible] & V. LEHMANN,
Greffier